



Les Echos de VAOUR

Bulletin municipal de la commune de Vaour – Juin 2016-n°2

Le mot de l'équipe municipale

Ne nous le cachons pas, le monde va très vite et il devient difficile de suivre son évolution et ses mécanismes. Le milieu rural subit de plein fouet cette marche en avant mais aussi ces travers et incohérences ! Le regroupement territorial, par exemple voudrait aujourd'hui, que notre territoire soit rattaché à la Communauté de Commune de Carmaux et Carmausin Ségala. Or, nous nous rendons bien compte de la difficulté et du non-sens que cela représente, tant par la distance que l'absorption de nos lieux de vie, par des entités plus grandes et plus centralisées, au risque de perdre toute marge de manœuvre, l'éclatement de notre communauté de commune et nos identités culturelles, sociales, environnementales, touristique et autres !

Le projet, porté par la commune de Vaour, du rachat de l'ancienne gendarmerie s'inscrit, à ce titre, dans une nécessité de revendication territoriale !

La création, dans ce lieu, d'une Maison de Service Au Public (MSAP) et d'un Espace de Vie Sociale (EVS), illustre bien le besoin, pour nos communes, de conserver, de représenter et d'animer l'ensemble des services (publics, santé, sociaux, etc.) qui sont la condition indispensable pour maintenir la vie dans nos campagnes.

Les énergies printanières sont debout et nous accompagnent !

Soyons ambitieux en étant attentifs au monde qui nous entoure pour construire celui qui nous correspond !

Djamila Benzidane

Sommaire

INFORMATIONS MUNICIPALES

Conseils municipaux :

du 18.02.2016 p1

du 07.04.2016 p2

Informations C4C et locales p3

Vie des commissions p4

Les grands moments de l'été p5

Préserveons l'environnement p6

Etat civil et courrier lecteur p7

Histoires de Vaour p8

INFORMATIONS PRATIQUES p8

Conseil municipal du 18 février 2016- Synthèse

NB : Les compte-rendus officiels sont disponibles à la mairie et sur le site web municipal <http://www.vaour.fr>

■ Délibérations

-Ouverture de crédits

Suivant le code général des collectivités territoriales, Il est autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% de l'exercice 2015 avant l'adoption du budget principal qui devra intervenir avant le 15 avril 2016.

-Prime annuelle

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'ensemble du personnel l'indemnité annuelle d'administration et de technicité suivant que le décret N° 2002-61 du 14 janvier 2002 et d'inscrire au budget de l'exercice, les crédits correspondants. Cette prime sera versée en une seule fois au mois de janvier.

-Mise en place d'un régime indemnitaire au profit des agents

Suivant plusieurs décrets concernant les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale il est décidé d'instituer l'attribution de l'indemnité d'exercice de missions des préfectures au profit du personnel de mairie.

-Transfert au SDET (Syndicat Départemental d'Energies du Tarn) de la compétence optionnelle : infrastructure de recharge pour véhicules électriques (RVE)

Le conseil municipal approuve le transfert de la compétence Infrastructure de Charge pour Véhicule Electriques (RVE) au SDET et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaire au transfert de cette compétence.

■ Informations générales

-Programme des travaux 2016 : il s'agit de lister les travaux dans chaque commission, pour début mars. Il est nécessaire d'attendre les réponses des organismes qui subventionnent avant de pouvoir démarrer les travaux. Il est toujours d'actualité de refaire les toitures de la cité du lac. Des devis vont être demandés.

- Demande de subvention d'associations :

Les associations Familles Rurales, Amicale des pompiers et Foyer laïc du collège ont fait par courrier des demandes de subvention pour leur fonctionnement.

INFORMATIONS MUNICIPALES

-Ancienne perception : il faut revoir le bail de tous les locataires avec l'ADIL (Association Départementale Information sur le Logement) pour régler le problème de l'électricité et du chauffage au fuel. En ce qui concerne l'électricité, il faut absolument séparer les postes entre les locataires car la commune n'a pas le droit de revendre l'électricité. Pour le fuel, les frais sont répartis en fonction de la surface des appartements.

-Compteurs Linky : La mairie envisage de faire un courrier à ERDF pour refuser l'installation de ces compteurs sur la commune.

-Transports scolaires : En ce qui concerne l'achat d'un minibus, la Féderteep précise que le département vend des véhicules. Cette solution serait préférable à l'achat d'un minibus neuf.

-Ancienne gendarmerie : il faut distinguer deux structures : « la maison de service au public » et « l'espace de vie sociale ». Un groupe de travail va être créé pour la mise en place de ces structures.

La maison de service au public proposerait un accès à la population aux services que le gouvernement a choisi de dématérialiser tels que la CAF (Caisse d'allocations familiales), la MSA (Mutualité Sociale Agricole), les Impôts etc... (Minimum 2 de ces opérateurs). Il faut faire appel à des intervenants locaux : APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés), CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) etc ... afin de mettre en place cette structure.

La communauté des communes 4C a aussi le projet de concevoir une maison de service au public.

Conseil municipal du 07 avril 2016- Synthèse

■ Délibérations

- Vote du Budget primitif communal 2016

BUDGET	COMMUNAL			SERVICE DES EAUX			TRANSPORT SCOLAIRE			CCAS		
	2015	2016	%	2015	2016	%	2015	2016	%	2015	2016	%
Fonctionnement :												
Dépenses	383 775,00	372 958,58		84 280,00	90 197,65		52 957,29	65 957,17		1210	1 209,87	
Recettes	383 775,00	372 958,58		84 280,00	90 197,65		52 957,29	65 957,17		1210	1 209,87	
Investissement :												
Dépenses	172 025,00	214 281,32		118910	136 378,92		22056	29 790,29		0		
Recettes	172 025,00	214 281,32		118910	136 378,92		22056	29 790,29		0		
Total	555 800,00	587 239,90	5,66%	203 190,00	226 576,57	11,51%	75 013,29	95 747,46	27,64%	1 210,00	1 209,87	-0,01%

- Durée d'amortissement du budget eau

Le Conseil Municipal décide de fixer la durée d'amortissement des biens dans le budget de l'eau à :

- 40 ans pour les investissements du réseau AEP (Adduction d'Eau Potable),
- 40 ans pour les investissements de la station d'épuration
- 60 ans pour les investissements se rattachant au réseau d'assainissement

-Refus de la décision de la CDCI (Commission Départementale de la Coopération Intercommunale) du 21 mars 2016 **de fusionner la 4C avec la 3CS** (Communauté de Communes du Carmausin et Ségala Carmausin)

-Le projet de schéma départemental de coopération intercommunale soumis par le Préfet du Tarn le 12 octobre 2015 proposait une extension de la 4C en rattachant les 3 communes (LAPARROUQUIAL 108 hab., MILHAVET 86 hab., VILLENEUVE sur VÈRE 472 hab.) afin d'atteindre les 5000 habitants requis pour une communauté de communes dans le milieu rural.

-Le conseil communautaire de la 4C du 16 octobre 2015 exprime unanimement leur souhait de voir ce projet adopté au terme de la procédure engagée.

-Par ailleurs, la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) réunie en date du 21 mars 2016 décide de valider l'amendement déposé par la Communauté de Communes du Carmausin et Ségala Carmausin (3 CS) qui vise à rejeter la fusion avec la Communauté de Communes VAL81 et d'absorber la 4C. Pour ce faire la

CDCI s'appuie sur le refus des communes de MILHAVET et VILLENEUVE sur Vère d'intégrer la proposition initiale de schéma de territoire de la 4C proposé par Monsieur le Préfet (malgré l'acceptation de la commune de LAPARROUQUIAL)

-Le conseil communautaire de la 4C du 31 mars 2016, refuse *unanimement* la proposition de schéma de fusion de la 4C avec la Communauté de Communes du Carmausin-Ségala Carmausin, voté par la CDCI le 21 mars 2016.

Le conseil municipal de Vaour décide :

Devant le manque de considération et d'analyse dont la CDCI a fait preuve à l'égard de l'argumentaire développé par le conseil communautaire de la 4C du 16 octobre 2015 et par l'ensemble des conseils municipaux de son territoire et l'absence de réflexion de la CDCI sur la cohérence d'une telle décision au regard de la réalité du bassin de vie de la 4C, de sa situation géographique et de la spécificité de son territoire, à la fois rural et à forte vocation touristique,

- de rejeter unanimement cette décision qu'il juge arbitraire et dépourvue d'équité au regard notamment des autres décisions prises par la CDCI, au cours de cette même séance.

- de refuser la proposition de schéma de fusion avec la Communauté de Communes du Carmausin-Ségala Carmausin voté par la CDCI, le 21 mars 2016.

- de demander à Monsieur le Président de la 4C de prendre toutes les dispositions nécessaires pour défendre la position des conseils municipaux de son territoire et porter leur requête devant les juridictions compétentes.

INFORMATIONS C4C ET LOCALES

CONSEILS de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse (C4C)

Conseil du 31 mars 2016. Principales décisions

Création d'une Maison de Services Au Public (MSAP)

Compte-tenu de l'arrêt des activités du Centre Social Cordes-Vaour situé aux Cabannes, le conseil décide la création d'une M.S.A.P. pour maintenir des services de proximité en matière d'emploi, de prestations sociales, de l'aide sociale..., mais également pour faciliter les démarches les plus courantes des habitants (démarches administratives, prestations postales et éventuellement de prestations relevant du secteur concurrentiel. Cette M.S.A.P. sera installée dans les mêmes locaux que le Centre Social.

Le Conseil a également pris les décisions qui en découlent : création d'un service de la Communauté de Communes, d'une régie (pour gérer l'argent), embauche de personnel et investissements.

Autres décisions d'investissement

Le Conseil a décidé d'acquérir du mobilier de cuisine pour la Base de Loisirs du Garissou et un véhicule pour le transport des repas de l'école de Vaour

Espace commun Office du Tourisme de Penne Maison Partagée

Décision de la création de cet espace commun qui devra être un espace convivial équipé d'un écran pour la diffusion de photos et de vidéos sur les destinations touristiques du Tarn et de la région et d'une tablette à disposition du public pour la consultation de mails.

Ce lieu servira également à l'accueil d'un espace « expositions » ou "démonstrations- animations". Il pourra être mis à disposition des artistes et associations locales. De par son équipement et son espace, il pourra également accueillir des réunions ou stages.

Autres délibérations

Accord-cadre pluri annuel avec l'Agence de l'eau Adour Garonne pour la réhabilitation des assainissements non collectifs ;

Réunion Extraordinaire du 31 mars 2016

Elle a porté sur le projet des nouvelles Communautés de Communes discuté également au Conseil Municipal du 7 avril 2016 (voir paragraphe "Refus de la décision de la CDCI en page 2").

De manière générale, vous trouverez plus de précisions sur le site <http://4c81.fr/>.

DOSSIER

ERDF installe les nouveaux compteurs Linky : quel intérêt ?

ERDF a commencé à déployer les nouveaux compteurs Linky dits "intelligents". EDF cite quelques avantages pour les consommateurs comme une facturation au plus juste par mon fournisseur, des démarches facilitées, etc.

L'UFC Que Choisir, en revanche, considère que ce nouveau compteur ne présente aucun intérêt pour le consommateur, seulement pour les fournisseurs d'électricité qui n'auront plus à payer du personnel pour relever les compteurs, (avec comme conséquence une augmentation du

chômage) ; ils pourront suivre votre consommation d'électricité d'une manière instantanée.

Ces compteurs seront payés par les consommateurs par le biais des taxes figurant sur la facture d'électricité.

À Vaour, selon ERDF, l'installation de ces compteurs devrait se faire en 2018 de septembre à décembre. pour la plus grande partie du territoire. Elle est prévue en 2016 pour des communes voisines comme Penne et concerne sans doute quelques habitations de notre village.

Normalement, l'installateur doit vous prévenir par courrier 30 à 45 jours avant l'installation. Il ne le fait pas toujours et se contente parfois de vous demander un rendez-vous par téléphone.

LE COIN DES SERVICES

Le magasin Ellipse

Agnès a ouvert son petit magasin, Ellipse, depuis septembre 2015. Une manière de devenir un tant soit peu indépendante pour gagner sa vie. On trouve chez Ellipse, les produits des producteurs des transformateurs locaux, de l'alimentation biologique avec notamment céréales, graines, légumineuses, fruits secs, olives, biscuits en vrac et huile d'olive. Possibilité de commander des produits en plus grande quantité.

Un petit espace est dédié à l'artisanat d'ici et d'ailleurs, et deux vitrines sont remplies de livres et DVD.

Agnès fabrique aussi des bâtons de pluie en bambou, et des sanzas, qui sont de petits instruments de musique africains.

Les projets d'avenir : Organiser avec Atmosphère des soirées de projection de documentaires accompagnés d'un

repas de produits locaux.

Ellipse. Rue de la poste . Heures d'ouverture : Du mardi au samedi inclus, de 13h30 à 19h30

Le jeudi, de 10h à 19h30 Téléphone : 05.63.56.03.18

Taxi sur Vaour : Taxi Gilles

-Transport de malades assis : Tiers-payant toutes caisses, toutes distances, Entrée/Sortie consultation Rayons, dialyse, rééducation.

-Taxi : Aéroport, gare et transport dans toute la France
Bureau Place de l'Église, Tel : 05.63.56.87.52
06.16.30.14.90

Réouverture de l'épicerie

Bonne nouvelle, après avoir été fermée pour cause maladie notre Epicerie a réouvert de nouveau, merci Barbara et bon courage.

LE PATRIMOINE DE VAOUR DEVIENT PLUS VISIBLE

Commanderie : Dé-végétalisation par un chantier international de jeunes.

C'est du 11 au 30 juillet que se déroulera à Vaour un chantier international organisé par la mairie en partenariat avec l'association CITRUS. Ce chantier qui regroupera une douzaine de jeunes étudiants étrangers aura pour but de nettoyer toute la végétation qui détériore les ruines de la Commanderie. Il s'agit pour nous de préserver ce qui reste de notre patrimoine et de mettre en valeur l'intérêt qu'il représente.

Ces jeunes dormiront sous tentes sur l'emplacement du camping des bénévoles et ils prendront leurs repas à la chèvrerie. Le principe de ces chantiers est de travailler le matin et de visiter notre région l'après-midi. La plus grande partie des frais est prise en charge par CITRUS, la part qui revient à la mairie sera assurée par les subventions que nous avons demandées à la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et à d'autres organismes intéressés par le patrimoine.

Un architecte des ABF (Architectes des Bâtiments de France) viendra contrôler le chantier.

Vous verrez donc ces jeunes dans le village car le contact avec les habitants fait aussi partie du projet; ils organiseront en cours de séjour un repas fait des différentes spécialités culinaires de leurs pays, nous les accueillerons avec un apéritif auquel vous serez conviés, et si certains d'entre vous veulent participer au chantier ce sera avec plaisir.

Nous comptons sur vous pour favoriser le projet dans la mesure de vos possibilités;

Dolmen : Projet d'aménagement

Suite à des préconisations faites par les services préfectoraux, la mairie a demandé au CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) de proposer un plan de réaménagement du carrefour du Dolmen qui mettra en valeur le monument. Une réunion de coordination avec les services de la DRAC et l'ABF est prévue en septembre.

La Commanderie de Vaour dans l'Histoire

On devrait parler de Commanderie Templière et Hospitalière car ces derniers ont occupé les lieux pendant 478 ans (147 ans pour les Templiers) et une partie des vestiges encore visibles ont été construits par les Hospitaliers : la tour hexagonale, la voute de l'écurie... On leur doit aussi la conservation des archives et notamment d'un document rédigé à Vaour en 1202 : le cartulaire de la Commanderie de Vaour. Le cartulaire atteste que la Commanderie de Vaour a été fondée vers 1160 et qu'elle était importante. Notamment, elle a reçu l'entier territoire de Montricoux en 1181. A Montricoux, le donjon construit par les Templiers de Vaour est encore visible de nos jours.

Le cartulaire de la Commanderie de Vaour.

Photo Conseil départemental de la Haute-Garonne / Archives départementales / H Malte Vaour 1 / photographies : Bruno Venzac



VAOUR FLEURI



Nous avons profité des compétences de Marie pour aménager différemment les jardinières du village.

Toujours par souci d'économie et d'écologie, nous avons décidé de ne planter que des plantes vivaces.

Elles vont fleurir et se développer, elles sont moins gourmandes en eau donc moins besoin de passer du temps chaque jour pour arroser et l'an prochain elles repartiront, donc l'investissement est pour plusieurs années.

Un projet d'achats de bancs est en cours. N'oubliez pas que vos remarques et idées ont de l'importance; n'hésitez pas à nous contacter; l'échange de points

de vue nous intéresse plus que la lettre anonyme ou le "on dit" que l'on apprend par le voisin!

VAOUR ET SES JEUNES

Sous l'impulsion de Christo et de Matisse, les jeunes ont restauré leur local. Ils ont refait la peinture, la décoration et s'y retrouvent régulièrement quand ils ont du temps libre.

Ils utilisent aussi le terrain de basket et le devis pour l'aménagement du Skate-Park est en cours de réalisation.

LES GRANDS MOMENTS DE L'ÉTÉ

Jour de fête en musique, le 25 juin, à Vaour

Tous les musiciens, amateurs, professionnels et sympathisants sont invités à venir enrichir la scène ouverte de 12h30 à 14h

Journée organisée par la Commune de Vaour, les associations et les habitants du village

Spectacles gratuits, tout public

Bénéfices au profit d'un projet enfance jeunesse

Au programme

11h15 - 12h15 : Concert de l'école de musique de Vaour Loisirs +++

12h15 - 12h45 : Chorale « Si on chantait ? » de Cathon

13h - 13h20 : Lecture musicale proposée par Vent propice

13h20 - 14h : Scène ouverte et repas de village, auberge espagnole

14h15 - 14h45 : Démonstration de premiers soins par les pompiers

15h - 16h: « L'homme hilare ou 2 mois dans une poche » spectacle de clowns en sortie de résidence de Rémi Luchez et Gus Sauzay, à la Commanderie (participation libre, tout public)

16h30 - 18h Kermesse des écoles de Penne - Vaour (jeux et animations)

Dans l'après-midi, happening de la médiathèque (horaire à préciser)

17h In the night

18h15 Démonstration de danse de salon par Vaour Loisirs +++, suivie d'une initiation et d'un mini bal, accompagné dès 19h15 par la musette de Fabrice

20h Manivelle

21h Improvisations chantées (groupe d'Adria)

21h30 Jur

23h Feu de la St Jean (montée au champ accompagnée par tous les musiciens qui souhaiteront participer)

Repas du soir : saucisses frites – salades et pizza



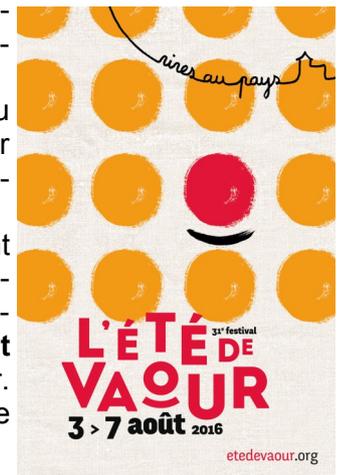
Jour de fête, l'année dernière

FESTIVAL L'été de Vaour – Du 3 au 7 août 2016

L'été approche... et avec lui artistes, techniciens, bénévoles et publics se préparent à venir partager le temps d'une semaine un moment de plaisir et de convivialité autour du spectacle vivant à Vaour.

Cette année, un chapiteau viendra à nouveau se poser sur le festival, un lieu de vie et de convivialité, de spectacle bien sûr, mais surtout un lieu de repli pour les spectacles et les concerts en cas de pluie. Du coup, il fera beau toute la semaine, c'est sûr !

Nous accueillerons **également un manège pour enfants** et très certainement **des ateliers pour petits et grands**. Nous continuons également de faire évoluer la décoration du site, qui continuera d'être participative, poétique et aérienne. Côté spectacles, plein de surprises bien sûr, entre **jeunes créations et artistes de référence venus de toute la France** pour nous faire rire et rêver. Sous chapiteau, sous yourte, au théâtre de la commanderie ou à la cour de l'école, une diversité de rires pour petits et grands à découvrir.



Tarifs des spectacles payants de 5 à 18€, Plus d'infos sur www.etedevaour.org ou au 05.63.56.36.87.

En attendant l'été, l'association le Théâtre de la Commanderie continue à vivre avec plusieurs rendez-vous en mai et juin :

Vendredi 10 Juin à 19h : PERFORMANCE du Collectif Protocole (jonglage) autour de leur création *Monument*, avec la participation de 15 habitants du territoire. Plus d'infos au 05.63.56.36.87.

Vendredi 17 Juin à 19h : RENDU DE RESIDENCE de la Cie Partis pour tout faire (clown) pour la création *How to be a King*

Samedi 25 Juin à 15h : AVANT-PREMIERE du nouveau spectacle de Rémi Luchez - Association des Clous (clown, cirque), dans le cadre de « Jour de Fête » à Vaour.

PRESERVONS L'ENVIRONNEMENT

1- Que faire des couvercles métalliques?



Les couvercles métalliques des pots, bouteilles et bocaux en verre sont recyclables, ils font partis de la famille des boîtes métalliques; vous pouvez les déposer dans le conteneur jaune.

Malgré leur petite taille, un tri mécanique permet de les séparer des autres emballages; en effet, les couvercles en acier sont triés grâce à un électro-aimant, ceux en aluminium sont sélectionnés grâce au courant de Foucault. Ils sont ensuite compactés en paquets avant d'être acheminés vers les aciéries, pour être transformés en vélo, équipement automobile, mobilier, ouvre-bouteilles, chariots de supermarché ou nouveaux emballages.

Leur recyclage permet d'économiser des ressources naturelles et jusqu'à 95 % de l'énergie nécessaire à la fabrication du métal primaire ! Exemple: couvercle de pot de confiture, légume, moutarde, sauce tomate, olive, etc. / capsules de soda ou de bière / couvercle de bouteille de jus de fruits / opercule de bouteille de vin, vinaigre, etc. / capsules de bouteille de champagne, etc.

2- Collecte gratuite des épaves



Afin de combattre les nuisances environnementales et esthétiques provoquées par les épaves (voiture, tracteur, engin agricole, ferraille de gros volume: chaudière, cuve, ...), la 4C organise prochainement une collecte gratuite. Si vous possédez des épaves à évacuer, il vous suffit de nous signaler, avant le 31 août 2016, vos coordonnées et le type d'épave à collecter. Merci de vous assurer que les épaves sont accessibles depuis la route et qu'aucune ligne téléphonique ne gênera le camion grue.

3- Grand compostage de printemps!

Avec l'arrivée du printemps, penser au compostage des déchets de jardin et de cuisine pour réduire la taille de votre poubelle.

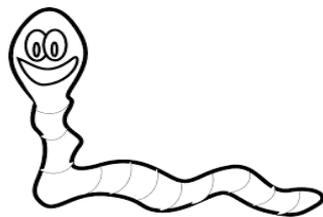


Le composteur permet de fabriquer son propre terreau à partir des déchets fermentescibles du jardin (tonte, feuilles, cendre...) et de la maison (épluchures, pain, coquilles d'œuf, filtre et marc de café, essuie-tout...).

Le compost est un amendement riche en matière organique et minérale qui renforce le stock d'humus de votre sol en améliorant durablement les propriétés physiques et la fertilité de celui-ci. Cela vous évite d'utiliser des engrais chimiques, souvent polluants pour votre jardin et par conséquent vous permet de respecter le cycle naturel de la vie.

Des composteurs en bois sont en vente à la Communauté de Communes, renseignements au 0563563046

LOMBRICOMPOST



Ce compost composé de matières organiques digérées par les vers sera très riche et très nutritif pour vos plantes.

Il vous faudra des bacs en plastique empilables ou des caisses en polystyrène, à récupérer gratuitement chez le poissonnier. Le bac inférieur ne sera pas troué pour récupérer les jus qui s'écoulent et les bacs supérieurs qui contiendront le compost et les vers seront troués dans le fond.

Pour démarrer il faut d'abord obtenir des vers que vous trouverez dans n'importe quel tas de fumier. Les vers de fumier sont assez petits et rouge tigrés, à ne pas confondre avec les vers de terre. Remplissez le bac supérieur avec les vers accompagné d'un peu de fumier dans lequel vous les avez trouvés et rajoutez tous les deux/trois jours environ quelques poignées de déchets alimentaires finement ciselés. Le lombricompost est très ludique pour les enfants petits et grands, et pour leur donner le goût du jardinage et du recyclage des déchets.

4- Préservons l'eau

Le système d'alimentation en eau de Vaour été bien amélioré, pour autant il reste critique en raison de l'augmentation de la population. Voici quelques gestes simples pour économiser l'eau :

Collecter et utiliser l'eau de pluie pour tout ce qui ne nécessite pas qu'elle soit potable. Privilégier les douches courtes et le mentionner clairement à vos invités et locataires de gîtes, Ne pas remplir les mares ou les piscines sans demander d'autorisation à la Mairie. Ne pas arroser la pelouse ou laver la voiture durant les périodes de canicule. Privilégier les plantations qui ne demandent pas d'arrosage. Chaque geste compte et nous devons tous changer notre style de consommation. L'eau est un bien collectif et précieux.

Et du côté des évacuations, apprenons à gérer correctement nos fosses septiques: Ne rien jeter dans nos canalisations qui soit polluant et/ou non-biodégradable. (Jean-François doit enlever chaque jour des lingettes qui obstruent la grille d'entrée du système d'assainissement!...)

OFFRE d'EMPLOI

La mairie recherche une personne pour aider l'agent technique et fait donc une offre de recrutement en CDD pour 6 mois et 20h/semaine. Cette personne doit être éligible au contrat aidé.

L'été de Vaour recherche des hébergements pour les techniciens et les artistes.

web@etedevaour.org 05.63.56.36.87

COURRIER LECTEUR

La rubrique « Courrier des Lecteurs » est faite pour que chacun puisse s'exprimer et donner son opinion sur tout sujet concernant les habitants de Vaour. Nous refuserons les courriers anonymes, et ceux dont le contenu est injurieux ou diffamatoire. Vos adresses email ne seront jamais publiées.

Le conseil municipal se réserve le droit de raccourcir le texte pour des raisons d'espace, ou de différer sa parution, en accord avec l'auteur.

Envoyez vos courriers à la Mairie de Vaour ou par email à : laurent.roger7@gmail.fr

=====
Petite remarque personnelle :

J'ai apprécié le style littéraire de la personne qui a réagi à mon article sur les poules en diffusant un écrit anonyme. Je l'invite vivement à écrire dans le courrier des lecteurs.

Léonore Strauch

=====
Journée sur l'eau du 9-4 : un grand plouf !

Journée intéressante et bien préparée : exposé sur les captages, contrôle de qualité, distribution et assainissement, et visite des installations. Or seulement 4 personnes sont venues...

Manque d'info ? Elle était annoncée par affichage, dans les Échos et oralement. Certes, la communication doit être améliorée, mais le crieur public « Oyez, oyez, bonnes gens ! » ne passera pas de maison en maison pour signaler les événements à venir.

Inadéquation entre l'offre et la demande ? Possible. L'intérêt n'a peut-être pas été perçu ou ne répondait pas à un besoin ressenti. La proposition était double : matinée infos et visites : public adulte ? Après-midi ateliers : public enfants ? Y consacrer un samedi entier était assez lourd.

Les gens s'en fichent ? Consomment et polluent sans conscience ? Ne donnons pas raison à ces hypothèses pessimistes !

Nous dépendons d'un système fragile : en été, nous consommons plus d'eau que nous ne pouvons capter et devons alors l'acheter aux communes voisines.

Or il y a à Vaour une sensibilité écologique et citoyenne. Mais savons-nous si nous consommons peu ou beaucoup ? Connaissons-nous le bon usage de nos fosses septiques et de la station d'épuration ?

Merci à Bernard, Alain, Jean-François et Frédéric (CPIE), ne vous découragez pas. Il faudrait revoir la proposition pour qu'elle atteigne tous ceux qui consomment et rejettent l'eau de Vaour. Nous sommes tous concernés et devrions nous tenir correctement informés.

Marie Andersen

Carnet de l'état civil**Naissances**

-le 1^{er} février 2016 à Lavour : Zadig CORDONCILLO de Adria CORDONCILLO MITJAVILA et Julie RIGOU

-le 6 février 2016 à Albi : Ana VITTECOQ DOMINGO ESCOFET de Julien VITTECOQ et de Georgina DOMINGO ESCOFET

-le 9 février 2016 à Vaour : Ruan BERTHE DE POMMERY de Vincent BERTHE DE POMMERY et de Anne ROUQUES

Décès

le 26 avril 2016 : Yamina BATOUCHE épouse BOURAHLA décédée à Gaillac à l'âge de 85 ans.

LES ECHOS DE VAOUR

Mairie de Vaour
81140 Vaour

Responsable de la publication :
Pascal Sorin.

Ont participé à ce numéro :
Catherine Buisson, Fabienne Galey
Léonore Strauch, Marielle Vasseur,
Odile Alègre, Marie Andersen, Djamila
Benzidane, Bernard Holderlé, Laurent
Roger, Gérard Lanoye, Stéphane Bou.

Mise en page :
Marielle Vasseur et Laurent Roger

HISTOIRES DE VAOUR

Vaour vient du mot gaulois Vobero, signifiant "ruisseau caché, ravin." Puis vers 1120 VAOR, et VAHOR en 1260.

Et surtout son célèbre dicton, que j'aime particulièrement :

"Vaur, pour Vaur, ta borsa fa col e ieu me'n vau." soit Vaour, pauvre Vaour, ta bourse est plate et je m'en vais.... Toute chose renaîtra.

Fabienne GALEY

Anciens et moins anciens, si vous avez des histoires ou anecdotes à raconter sur des lieux, des évènements de Vaour, n'hésitez pas à nous l'adresser. Nous serons heureux de le publier dans les prochains numéros.

INFORMATIONS PRATIQUES

SERVICES DE LA MAIRIE

<p>Tel 05 63 56 30 41 Lundi : 13h30 - 17h30 Mardi : 13h30 - 17h30 Jeudi : 8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h30 Vendredi : 13h30 - 17h30</p>	<p>Pascal SORIN, Bernard Holderlé, Léonore Strauch et Marielle Vasseur reçoivent sur rendez-vous. auprès du secrétariat de mairie</p>
<p>Adresse mail : mairie.vaour@wanadoo.fr Plus d'infos sur le site web http://www.vaour.fr</p>	<p>Réunion mensuelle Municipalité / habitants de Vaour, "Café citoyen" : 1er samedi du mois, 10h à 12h à la salle de la mairie. (la prochaine réunion est donc le samedi 4 juin)</p>

AUTRES SERVICES

URGENCES	SAMU : 15	POMPIERS : 18	GENDARMERIE : 17
<p>MEDECINS Tel 05 63 56 18 22 Dc CHAUCOT : Lundi : 16h30 - 18h et Mercredi : 11h - 12h Dc CHAUTARD : Mardi : 11h - 12h et Vendredi 16h30 - 18h</p>	<p>SOCIAL Assistants sociaux du Conseil Général: Les assistantes sociales, tiennent leur permanence le premier mardi de chaque mois de 14 h à 16 h 30 à la mairie de VAOUR sur RDV. Tel 05.63.77.31.00</p>		
<p>AGENCE POSTALE Tel. 05 63 56 98 38 Du Lundi au Samedi: 9h30 - 12h30 La conseillère financière Sophie FABRE reçoit à la poste de Cordes sur rendez-vous Tél 05 63 56 87 93</p>	<p>MEDIATHEQUE Tel. 05 63 45 01 84 Mercredi : 10h -12h et 15h -18h Jeudi : 10h -12h30 Vendredi : 18-19h Samedi : 16h-18h - Fermée les jours fériés</p>		
<p>EPICERIE Tel 05 63 56 34 40 Du Lundi au Samedi : 8h - 12h</p>	<p>FRIPERIE Mercredi et Jeudi : 10h - 12h30 Samedi : 15h - 18h</p>		
<p>GARAGE Tel. 05 63 56 30 12 Du Lundi au Samedi : 8h - 12h et 14h - 18h Dimanche : 8h - 12h</p>	<p>TAXI GILLES Tel. 06 16 30 14 90</p>		
<p>DECHETERIE DES CABANES Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi 10h - 12h et 14h - 18h</p>	<p>RECYCLERIE Cordes-Vaour à Cabanes Arrêtée</p>		